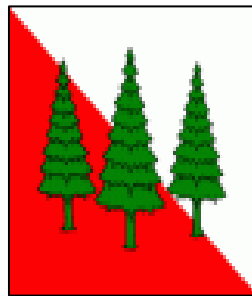


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 26 octobre 2009



**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 26 octobre 2009 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,
pour ordre du jour :**

OUVERTURE DE SEANCE - APPEL DES MEMBRES	3
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2009	3
3. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/09 RELATIF À UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE CONCERNANT LA REFECTION DU CHEMIN DU RÉSERVOIR DE LA MICHOUDE	3
4. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/09 RELATIF À L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2010	4
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	4
6. COMMUNICATIONS DU BUREAU	5
7. DIVERS	5
CONTRE-APPEL – CLOTURE DE SEANCE	5



Ouverture de séance - Appel des membres

Le conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, le président, L. Fonjallaz, salue la présence de la municipalité, celle de notre huissier, ainsi que l'assemblée, puis il ouvre cette séance avec quelques mots de bienvenue.

Il profite de cette opportunité afin de remercier les rameurs émérites qui se sont déplacés à l'occasion du « Challenge du Préfet » le 15 août dernier. Ce jour là, Epesses a pu compter sur le renfort d'une commune des hauts, à savoir 3 membres de la municipalité des Cullayes ; il tient ici à relever que c'est uniquement grâce à leur participation que nous avons pu remplir toutes les banquettes du « Davel » et nous fait part de sa déception quant à notre manque de motivation eu égard à la vie associative de notre commune.

Le président donne ensuite la parole à la secrétaire qui procède à l'appel : 27 membres sont présents, 2 conseillers communaux sont excusés régulièrement.

Le président donne ensuite la lecture de deux courriers, à savoir :

- la lettre d'excuse d'un conseiller communal absent ce soir ;
- la lettre de démission de M. Diaz dès lors domicilié à Paudex.

Le conseil communal d'Epesses ne comptera que 28 membres dès ce jour.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est ensuite énoncé par le Président, puis il est voté et accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2009

Chacun ayant reçu par courriel et / ou par courrier (3 personnes sans adresses mail) le procès-verbal de la séance du 22 juin 2009, sa lecture n'est pas demandée ; celui-ci est ensuite soumis à votation et se voit accepté à l'unanimité. La secrétaire est ici remerciée pour son travail de rédaction.

3. Préavis municipal N° 2/09 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire concernant la réfection du chemin du réservoir de la Michoude

La parole est donnée à J.-A. Guye, rapporteur de la commission ad hoc qui nous donne lecture de leur rapport résumé comme suit :

le 19 de ce mois, la commission idoine composée de Ph. Rouge, président, des conseillers J.-D. Berthet, F. Hegg, I. Gocevski, et J.-A. Guye, s'est réunie sur les lieux du réservoir de la Michoude en présence de J. Oberli, municipal concerné.

Il a été constaté de fait que l'objet est dégradé à plus de 70%, ceci justifiant la réfection totale dudit chemin.

Après examen des devis présentés et eu égard au taux de fréquentation de l'endroit, la solution la moins onéreuse de CHF 35'000.- semble la plus opportune.

En conclusion et au vu du dossier soumis, la commission unanime recommande aux conseillères et aux conseillers :

1. d'autoriser la municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis ;
2. d'octroyer à cet effet, à la municipalité, un crédit extrabudgétaire de CHF 35'000.-, somme à prélever sur les liquidités communales ou à emprunter aux meilleures conditions du moment.

Notre président remercie le rapporteur et les membres de cette commission, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le rapporteur relit les conclusions ; les travaux projetés dans le préavis municipal n° 2/09 sont soumis à votation et se voient acceptés à l'unanimité par 27 approbations.



4. Préavis municipal N° 3/09 relatif à l'arrêté d'imposition 2010

La parole est donnée au rapporteur et président de la commission des finances, J.-M. Badoux. La CoFin composée également de Ch. Chappuis, H. Fonjallaz, J.-M. Oggier, et de D. Rouge s'est réunie le 19 octobre en présence de notre syndic, des municipaux et de notre boursier. Toutes explications utiles et souhaitées leur ont été apportées à cette occasion.

Le résultat des comptes 2008 se voit excellent au vu du budget déficitaire attendu et pour 2009, les perspectives sont rassurantes.

Il est relevé que notre commune bénéficie une fois encore d'une rétrocession du canton relative à la péréquation et la facture sociale cantonale pour 2008 ; dite rétrocession se montant à CHF 145'000.-, cette somme extra budgétaire sera comptabilisée dans les comptes 2009. Par ailleurs, les charges maîtrisables annoncées par la municipalité sont à ce jour respectées ; les comptes devraient ainsi se voir équilibrés, car bien que volatiles, les perspectives 2010 ne paraissent pas alarmantes.

Néanmoins, la municipalité ne leur ayant donné aucune précision sur le budget 2010, actuellement en cours d'élaboration, la CoFin ne peut davantage affiner son analyse.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission des finances unanime propose aux conseillères et aux conseillers d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2010 tel que proposé par la municipalité.

Le président remercie le rapporteur et les membres de la CoFin, puis ouvre la discussion. Cette dernière n'étant pas requise, le rapporteur procède à une relecture des conclusions du rapport idoine.

L'arrêté d'imposition 2010 est soumis à votation ; il est approuvé à l'unanimité par 27 voix.

5. Communications de la Municipalité

✚ Y. Rey, municipal, nous informe que le point de collecte du verre et du PET situé précédemment sur le parking de la Mottaz sera déplacé sur le nouveau chemin AF, à côté du cimetière et ce, dès le 28 octobre. Cette modification permettra d'améliorer tant la sécurité des usagers que l'esthétique des abords de notre village.

✚ N. Gross, syndic, nous fait part de la situation relative à la fusion des communes ; le nouveau CoPil, composé de deux municipaux par commune, s'est réuni par deux fois, les 15 septembre et 14 octobre 2009 ; C. Friderici, municipal à Grandvaux, a été nommé chef de projet et par là président du CoPil. Les municipalités devront s'atteler aux grands axes de base tels que l'organisation de la nouvelle commune, les RH, la bureautique, l'informatique, ainsi que le déménagement des différents organismes au niveau logistique.

Il a toutefois été recommandé de s'assurer les services d'une société consultante externe, et donc neutre, pour tout ce qui touche au personnel, à l'informatique et autres problèmes logistiques ; toutefois, les décisions restant du ressort politique, le CoPil en assumera la conduite et la responsabilité.

E. Fedrigo demeure secrétaire de ce CoPil jusqu'au 1^{er} juillet 2011, entrée en vigueur de la fusion. Le PV de chaque séance est distribué à l'ensemble des municipaux des 5 communes.

Une communication ouverte et transparente sur les affaires pratiques est souhaitable dans les 5 communes.

Par ailleurs, J. Berthet, F. Gross et Y. Kazemi, membres du Bureau du CoPil sur le processus de fusion avant les votations ont été ou devraient être appréhendés par C. Friderici afin d'obtenir leurs éventuels support et collaboration. F. Gross interpellée à cet effet déclare ces informations encore confidentielles car non déterminées ; une plus large communication à ce propos nous parviendra sous peu.

✚ Ch. Chappuis s'enquiert des indemnités et frais divers relatifs aux charges de ce CoPil. N. Gross communique que tous frais et factures liés à ce projet seront affectés au compte de fusion central à Cully, quelle que soit la provenance de la commune.



- F. Gross souhaite quelques explications complémentaires au sujet des postes de secrétaires de la future commune, ce eu égard aux différents bruits qui circulent à ce propos. N. Gross déclare que les postes actifs à ce jour sont d'ores et déjà sauvegardés et que les nouvelles et éventuelles offres de service seront étudiées en temps opportun.

6. Communications du Bureau

- Notre président confirme la date de la prochaine séance du conseil communal, à savoir le 14 décembre prochain à 20 :00.
- Par ailleurs, il remercie sincèrement les membres du bureau et autres conseillers répondant à son appel lors du dépouillement des divers scrutins, et tout particulièrement Ch. Chappuis, ancien président, ayant assumé la présidence lors des votations du dimanche 27 septembre dernier, date planifiée en pleines vendanges.

7. Divers

- L. Massy s'enquiert du débit de nos sources. Y. Rey le rassure en lui donnant un point de situation chiffré et complet, la règle restant toutefois à l'économie.
- J.-R. Gaillard souhaite des informations au sujet de la gestion actuelle du « Vieux-Collège ». L.-Ph. Porchet le renseigne et communique qu'un appel d'offres ayant été lancé, la Gérance De Rham s'occupera dorénavant de dite gestion.
- A. Duboux demande dans quelle mesure un apport d'eau est prévu dans le secteur des Rueyres (nouveau chemin / + ouest) ? Y. Rey affirme que dès la saison prochaine, l'eau sera fournie dans ce secteur, le long du chemin des Rueyres, jusqu'à l'embranchement du chemin qui passe au cimetière.

Il n'y a plus questions, ni commentaires.

Contre-appel – Clôture de séance

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président L. Fonjallaz, nous remercie de notre présence et nous souhaite, à toutes et tous, une belle fin de soirée et clôt la séance.

Séance levée à 20 :50

Ainsi délibéré à Epesses, le 26 octobre 2009

Pour le Conseil communal

Le Président

Louis Fonjallaz



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger